



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION SECURITE SANITAIRE

SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Département « eau potable »

Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr

Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60

Réf. : DSS/SSEE/

ars
Agence de Santé
Guadeloupe
Saint-Martin
Saint-Barthélemy

Gourbeyre, le 10 février 2026

Le Directeur Général de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Madame le Maire de Le Moule
Monsieur le Président du SMGEAG

**LEVEE D'INTERDICTION DE CONSOMMATION
EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
Ville de Le Moule – UDI Le Moule Desvarieux
Section Montal**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part des premiers résultats des recontrôles effectués le 06/02/2026 en sortie de la station de traitement de Desvarieux ainsi que sur l'unité de distribution (UDI) Le Moule Desvarieux à la clinique des eaux marines et le 09/02/2026 section Montal. Le SMGEAG m'a également précisé par téléphone des actions mises en œuvre, à savoir : purges du réseau.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine ces résultats montrent que la qualité des eaux distribuées, bien que non conforme à la référence de qualité fixées par la réglementation en vigueur à l'exception l'eau à la section Montal, a fortement baissée. Une vigilance renforcée reste à apporter.

Aussi, je vous invite à lever la restriction de consommation de l'eau demandée par mes services le 06 février 2026 ; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Vous trouverez dans le Tableau 1 ci-après, la synthèse des résultats complétés ce jour des prélèvements réalisés le 06 et 09/02/2026 sur lesquels se base la présente demande de levée de restriction de consommation.

La Directrice Générale par intérim



Dr Florelle BRADAMANTIS

Copie :
Monsieur le Préfet
Direction technique du SMGEAG